



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Service : ECLAT

Affaire suivie par : Christèle TZANEV

Tél. : 03 20 40 43 39

christele.tzanev@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Avis du CRHH sur la programmation Anah 2024 Propriétaires bailleurs et prime « sortie de vacance »

Conformément à l'article R362-2 du Code de la construction et de l'habitation (CCH), le comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) est consulté pour avis sur la programmation annuelle et pluriannuelle des différentes aides publiques au logement.

L'enveloppe budgétaire des crédits budgétaires de l'Anah dédiée aux propriétaires bailleurs a été réajustée et une enveloppe complémentaire a été octroyée pour la prime « sortie de vacance ». La répartition départementale de ces crédits a été soumise aux membres du CRHH le 19 septembre 2024 :

	Propriétaires bailleurs		Prime « sortie de vacance »	
	Objectif	Montant	Objectif	Montant
Aisne	50	1 114 567 €	6	30 000 €
Nord	180	4 012 443 €	16	80 000 €
Oise	7	156 039 €	0	0 €
Pas-de-Calais	199	4 435 978 €	23	115 000 €
Somme	25	557 284 €	10	50 000 €
Réserve régionale			55	275 000 €
Hauts-de-France	461	10 276 311 €	110	550 000 €

Le CRHH émet un avis favorable sur la répartition territoriale des crédits budgétaires de l'Anah dédiés aux propriétaires bailleurs pour 2024.

Pour le préfet et par délégation,
le directeur adjoint,

Matthieu DEWAS